



# PR3-AI

## Offres de transition I pour les jeunes atteints dans leur santé

*Comité de pilotage CII 22.03.2018*

Cyrielle Champion & Frédéric Widmer

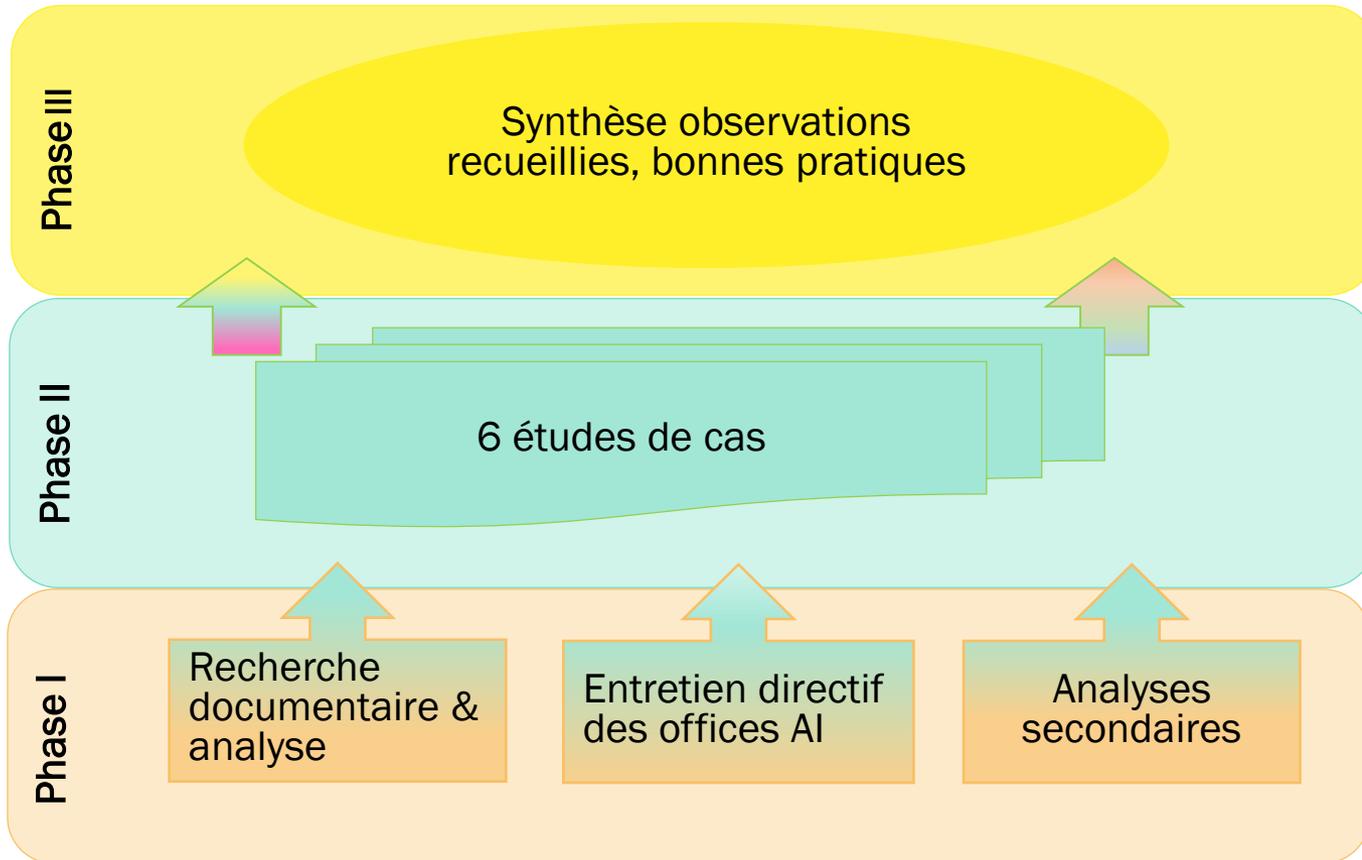


# Objectifs de l'étude

Dimension	Objectif
<b>Descriptive</b>	<b>Description</b> des <b>structures de soutien</b> et des parcours de transition I dans les cantons.
	Description du groupe cible et de leurs parcours de transition I.
<b>Analytique (bonnes pratiques)</b>	<b>Identification des approches</b> se prêtant à un meilleur soutien des jeunes atteints dans leur santé.
	<b>Clarification des rôles et des compétences des différents acteurs concernés</b> et identification de processus efficaces (en particulier en ce qui concerne la collaboration entre l'AI et ses partenaires).
<b>Normative</b>	<b>Élaboration de principes à l'intention des offices AI</b> , leur permettant de mettre en place une stratégie efficace de détection précoce en faveur des jeunes atteints dans leur santé et d'améliorer la coordination entre les acteurs impliqués.



# Plan de l'enquête





# Stratégies de détection précoce et rôle du Gestionnaire de cas Formation professionnelle (GC FP)

- Potentiel de détection précoce: un cinquième (18,5 %) des assurés âgés entre 16 et 24 ans sont entrés en contact avec l'AI pour la première fois seulement après leur sortie d'école.

Cette proportion atteint 28,3% chez les jeunes atteints de troubles de la personnalité, de troubles réactionnels ou de psychose. Les membres de ce groupe accomplissent souvent une formation professionnelle au préalable.

- Plus de la moitié des offices AI ont en partie accéléré les procédures d'inscription et de clarification pour les jeunes.
- Pour l'instant, peu de cantons procèdent à des clarifications préliminaires (discussions des cas, Hotline pour le personnel enseignant).
- Des stratégies de détection précoce existent, notamment dans le cas des élèves qui fréquentent des écoles spécialisées. Seuls deux offices AI ont défini des stratégies claires pour les élèves fréquentant l'école ordinaire.
- Le GC FP peut être qualifié de partenaire important dans seulement un tiers des cantons.



# Structure des offres de transition I

- Nouveau positionnement des offres transitoires ordinaires → offres à bas seuil
- Nouvelle orientation de la pédagogie spécialisée → répartie entre le rallongement de la scolarisation spécialisée et les classes préparatoires professionnelles intégratives ou les formations pratiques
- Lacunes dans l'offre → pour les jeunes présentant de gros problèmes de motivation ou des problèmes psychiques
- Problématique → la scolarisation intégrative se termine à la sortie de l'école obligatoire (-> les ressources financières et intellectuelles sont insuffisantes dans le cadres des offres transitoires destinées à des jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers)



# ÉTUDES DE CAS

- Critères de sélection principaux des six cantons (-> bonnes pratiques):
  - Taille, urbain/rural
  - Langue
  - Résultats de la phase I, notamment en ce qui concerne la stratégie de détection précoce, la collaboration avec les écoles obligatoires et GC FP ainsi que la structure des offres de transition I



# Étude de cas: orientation sur les bonnes pratiques (I)

1. Stratégie de détection précoce (3 groupes stratégiques: élèves en scolarisation spécialisée séparée, élèves en scolarisation spécialisée intégrée, élèves en scolarisation ordinaire).
2. Rôles du GC FP dans l'interface entre l'école obligatoire et les offices AI. Processus et collaboration réglés conjointement par une convention.
3. Recensement et encadrement précoces d'élèves en scolarisation spécialisée intégrative. Premier contact avec un office AI dès la neuvième année scolaire, définition conjointe du déroulement du choix professionnel. **Collaboration institutionnalisée entre école, formation professionnelle et offices AI.**



## Études de cas (II)

4. Proximité (petit canton). Collaboration étroite avec les écoles spécialisées. Encadrement avant que l'ensemble des clarifications aient été effectuées.
5. Quatre piliers fondamentaux: détection précoce, mesures d'intervention précoce, accélération des processus de clarification médicale et focalisation sur une première formation professionnelle. Renforcement du réseau englobant l'école ordinaire, la pédagogie spécialisée et les institutions partenaires de la transition I.
6. Collaboration bien établie entre les offices AI et les acteurs impliqués dans la transition I (hormis les écoles obligatoires). Organisation cohérente du processus de transition et coordination de la structure d'offres.



# Recommandations I

## Stratégie de détection précoce des offices AI et collaboration avec l'école obligatoire

1. **Stages** déjà à partir du niveau secondaire II

### Élèves en scolarisation spécialisée intégrative

2. Les offices AI devraient élaborer une procédure appropriée de concert avec la **division cantonale de pédagogie spécialisée**.

3. Un **début précoce du processus de choix professionnel** est un avantage. Il prévoit suffisamment de temps pour un plan d'intégration professionnelle adéquat. Les offices AI devraient s'y impliquer **dès le début de la deuxième année de l'école secondaire**.

### Élèves en scolarisation ordinaire sans statut de scolarisation particulier

4. Il convient de chercher à **collaborer avec l'office cantonal de l'école obligatoire**.

→ Définir le processus opérationnel, les moyens et les critères d'une détection précoce, clarifier les rôles, établir une stratégie de communication à l'égard des écoles.

5. Les **structures fédérales de la Suisse** doivent être prises en compte.

→ Les GC FP, le travail social scolaire, les services socio-pédagogiques ou la pédagogie curative interne à l'école peuvent revêtir une grande importance.

6. Il convient de **clarifier la notion** de jeunes «atteints dans leur santé».



# Recommandations II

## Détection précoce des interruptions d'apprentissage

### Jeunes déjà inscrits auprès de l'AI

7. Un **échange régulier avec les écoles professionnelles** ou l'inspection du travail est utile. Cela implique également un encadrement plus étroit de la part des offices AI.

### Jeunes non inscrits auprès de l'AI

8. Il faut davantage **sensibiliser** les institutions impliquées à la thématique. Ceci pourrait prendre la forme de conseil scolaire à l'interne des écoles professionnelles, et de conseil sur la formation à l'externe des écoles professionnelles (inspection du travail).
9. Les **postes de triage ou les GC FP** pourraient être davantage utilisés comme premiers **points de contact en cas d'interruption d'apprentissage**. Un suivi pertinent de la part des acteurs impliqués est nécessaire.

## Rôle du GC FP et cofinancement par l'AI

10. Cofinancement du GC FP surtout pertinent lorsque celui-ci est bien intégré dans le canton.
11. Il convient de bien clarifier les prestations du GC FP et sa collaboration avec les offices AI.
12. Il faut former les gestionnaires de cas en matière d'inscription à l'AI et de procédures. En contrepartie, l'office AI pourrait mieux exploiter les connaissances spécifiques du GC BB en ce qui concerne l'intégration professionnelle.



# Recommandations III

## Lacunes dans la structure des offres de transition I

### 13. Possibilités d'intervention:

- Cofinancement d'une **deuxième année transitoire** lorsque des perspectives de développement se profilent quant à un choix professionnel abouti.
- Financement de **cours supplémentaires** pour les jeunes ayant des difficultés d'apprentissage ou des lacunes scolaires importantes.
- Mise à disposition d'une **Supported Education** durant le préapprentissage ou la formation professionnelle initiale.

## Collaboration et communication

14. Entretenir la collaboration (avec les personnes issues du domaine de la formation et avec les tuteurs légaux) durant les **(longues) périodes de clarification**.

15. Il faut simplifier la communication avec les **tuteurs légaux** (p. ex. simplifier les formulaires d'inscription) et prendre au sérieux leurs réflexions et leurs préoccupations. Il convient de les considérer davantage comme des «**ressources**» dans le processus de conseil et d'accompagnement.

**16. Il faut clarifier la protection des données dans le détail**, afin d'améliorer le flux d'informations entre les différents niveaux de formation et avec les offices AI.

17. Dans ce contexte, il faut trouver des **solutions pragmatiques**. Exemple: remise de procurations par les tuteurs légaux.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Office fédéral des assurances sociales OFAS**

# Questions ?

